

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Auditorium - Demandes de subventions de fonctionnement - Année 2007**

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme les précédentes, la neuvième saison artistique de l'Auditorium, qui fait partie avec le Grand Théâtre du Duo-Dijon, s'annonce dense avec plus de trente spectacles et soixante représentations.

A la fois scène musicale, dramatique et chorégraphique, carrefour ouvert aux meilleures formations, partenaire actif de la vie culturelle, pôle de rencontres et d'échanges y compris en matière pédagogique, l'Auditorium est un élément structurant de la vie musicale. Son audience, qui s'exerce bien au-delà des limites de Dijon, contribue par ailleurs au rayonnement non seulement de notre ville, mais aussi de la Côte d'Or et de la Bourgogne.

Le budget 2006 de l'établissement s'est élevé à 7 357 960 €. L'octroi par la Région de Bourgogne d'une subvention de 1,2 M€ est une décision majeure qui a permis d'alléger la charge financière supportée par la Ville.

Avec cette aide nouvelle, la Ville doit encore supporter à elle seule environ 80 % du budget de cet établissement.

C'est pourquoi, pour l'année 2007, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement de l'Auditorium, la participation financière de toutes les collectivités et organismes concernés, ainsi que de l'Etat.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter pour le fonctionnement de l'Auditorium au titre de l'année 2007, les subventions susceptibles d'être allouées par l'Etat, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or et les autres organismes concernés ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**